



Conseil municipal N° 02/2024 du 13 février 2024
Convocation en date du : 06/02/2024
Affichée le : 07/02/2024
PV DE SEANCE

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
BERTHOMIEU Stéphane	X						
BAISE-GROGNET Elisabeth	X						
LAISSARD Jean-Louis	X						
LANTENOIS Myriam	X						
LEQUEUE Olivier	X						
MORLOT Michel	X						
MOUREAU Fernanda	X						
NAVEAU Vincent	X						
ODET Hervé	X						
PAQUIER Martine	X				X	BERTHOMIEU Stéphane	13/02/2024
PETIT Cyrielle	X						
RIBAUT Jean-Pierre	X						
ROGNARD Isabelle	X				X	PETIT Cyrielle	13/02/2024
TOMAS Sandrine	X						
VIRET Pierre	X				X	MOUREAU Fernanda	09/02/2024

Public : Michel GIRARD (Le Progrès)

- Approbation du Procès-Verbal du 09/01/2024
- Vidéo protection : demande de subvention auprès de la Région (Délibération)
- Vidéo protection : demande de subvention auprès du Département de l'Ain (Délibération)
- Approbation d'une convention d'occupation du domaine public avec la société LA MANUFACTURE DES PAINS (Délibération)
- Approbation de l'étendue du régime indemnitaire RIFSEEP aux agents contractuels (Délibération)
- Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
- Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir vérifié que le quorum était atteint.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h03 par Monsieur le Maire.

Madame Elisabeth BAISE-GROGNET a été nommée secrétaire de séance.

OBSERVATIONS SUR LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09/01/2024

Le procès-verbal n°01/2024 de la séance du 09 janvier 2024, soumis au vote est **adopté à l'unanimité** et sera publié sur le site de la Commune (une version papier est consultable en mairie).

- DELIBERATION 2024 02 003

OBJET : Vidéo protection – Demande de subvention auprès de la Région

Face à la recrudescence d'actes de vandalismes et face au nombre croissant de cambriolages, la commune souhaite équiper les entrées de village et les accès routiers vers divers bâtiments communaux de caméras de vidéo protection.

Etant sur un axe stratégique entre le département du Rhône et le secteur de la Dombes, cette installation permettrait aux services de la police et de la gendarmerie de résoudre des enquêtes judiciaires.

Le projet a été étudié et validé avec les référents sureté de la gendarmerie nationale du groupement de Bourg en Bresse.

La démarche d'autorisation d'installer un système de vidéo protection auprès de la préfecture de l'Ain a été réalisée et acceptée.

La commune sollicite la Région pour son accord d'octroi de subvention en vue de réaliser ce projet. Depuis 2016, la Région accompagne les communes dans la démarche de sécurisation de leur territoire. La Région a défini 3 dispositifs de champs d'intervention. Les aides à l'installation de systèmes de vidéo protection sur les espaces publics, à l'acquisition d'équipements et pour la création, rénovation et extension des lieux abritant des forces de l'ordre sont à présent mobilisables.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Nature des dépenses	Montant HT	Montant TTC	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux de mise en place du système de vidéo protection	46 845	56 214	Département de l'Ain	30%	14 053
			Région Rhône Alpes	50%	23 422
			Autofinancement	20%	9 370
			TOTAL	100%	46 845

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel, **APPROUVE** la demande de subvention auprès de la Région, **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue des autres financeurs, **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire d'accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

- DELIBERATION 2024 02 004

OBJET : Vidéo protection – Demande de subvention auprès du Département de l'Ain

Le projet de mise en place d'un système de vidéo protection défini dans la délibération ci-dessus sera présenté au Département en vue d'obtention d'une subvention.

Après lecture du plan de financement, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel, **APPROUVE** la demande de subvention auprès du Département de l'Ain, **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue des autres financeurs, **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire d'accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire précise que les travaux devraient être réalisés pour la fin juin, l'implantation de 9 caméras dont 3 placées aux 3 entrées du village, détectant les plaques et la baie de brassage sera installée dans un endroit sécurisé.